

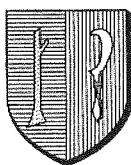
Rosenwiller, le 10 janvier 2013

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

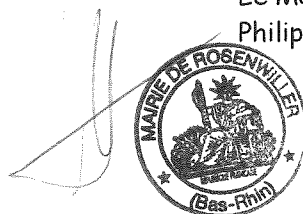
Le jeudi 17 janvier 2013 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 novembre 2012
2. Informations
3. Protection sociale complémentaire pour les agents communaux : Adhésion à la convention mutualisée proposée par le centre de gestion pour le risque prévoyance.
4. Indemnités kilométriques pour les agents communaux
5. ONF : Etat de prévision des coupes 2013
6. Travaux de déboisement au lieu dit « Blaesselsmatten »
7. SDEA : rapport annuel 2011 sur la prix et la qualité du service public d'assainissement
8. Modification du règlement location de salles
9. Transfert de compétences « ASSAINISSEMENT »
10. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 17 janvier 2013

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, MUHLMEYER Etienne, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : HUCK Jean-Georges

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire souhaite une bonne année aux conseillers et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Avant de commencer la séance, les conseillers acceptent que le Maire annule le point 9 : Transfert de compétences « ASSAINISSEMENT » et le remplace par un nouveau point à l'ordre du jour : Convention de groupement de commande avec le SDEA pour les travaux d'eau potable et d'assainissement de la rue de l'école.

Ouverture de la séance : 20h05

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 14 septembre 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

12 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

2 INFORMATIONS

1) Compte-rendu réunion d'information projet lotissement FLACHSBERG (07/12)

Commenté par Le Maire

Dans le cadre du projet d'urbanisation de la zone FLACHSBERG, la commune a invité tous les propriétaires des parcelles concernées pour une réunion d'information au cours de laquelle le Maire a annoncé le prix estimé par les domaines, soit 3 000 € de l'are. Prochaine étape : le Maire souhaite rencontrer chaque propriétaire afin d'échanger sur les différents aspects du projet.

Dans ce projet qui s'étalera sur une dizaine d'années, plusieurs aspects seront à prendre en compte, notamment, la projection financière, l'aspect juridique de la durée des tranches, la viabilisation ...

Roland EINHART signale que Monsieur BRONNER René et Madame BRONNER Marthe, propriétaires d'une parcelle concernée n'auraient pas été invités... Le Maire s'en excuse s'il s'agit d'un oubli et vérifiera la liste des invités.

2) Compte rendu Assemblée Générale du SDEA (13/12) à Huttenheim

Commenté par Jean-Claude HUCK

J.C. HUCK commente le diaporama projeté. Il balaye les 10 points à l'ordre du jour et s'attarde sur les chiffres du budget primitif

- équilibré à 118 006 760 € en section de fonctionnement : (augmentation de 3% par rapport à 2012)
- équilibré à 58 071 290 en section d'investissement : (diminution de 1% par rapport à 2012)
- Le programme d'investissement prévoit l'extension du Siège (qui a 30 ans), pour 15 M€ et l'achat d'hydrocureuses, c'est-à-dire des camions avec citernes qui permettent de déboucher les canalisations, pour 687 000 €.
- La dette s'élève à 65M€ à un taux d'emprunt moyen inférieur à 3,5 %
- La demande d'adhésion et de transfert de compétences exprimée par la commune de Rosenwiller a été prise en compte favorablement par l'Assemblée Générale.
- Monsieur SOUILLER, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse intervient sur les grandes lignes du 10^{ème} programme de l'Agence :
 - la prime d'épuration va baisser de 23%
 - l'aide à l'eau potable va baisser de 9%
 - priorité : 80% d'aide pour la restauration des milieux aquatiques
 - les taxes baissent de 8%

3) Compte rendu Syndicat du Rosenmeer (13/12)

Commenté par Jean-Claude HUCK

J.C HUCK présente le débat d'orientation budgétaire de la station d'épuration du Rosenmeer. Le Budget Primitif 2013 prévoit un équilibre à 915 130,20 € en section de fonctionnement et à 832 630,20 € en section d'investissement.

20h30 : Arrivée Anne FISCHER-STEGER

Il annonce le coût des panneaux photovoltaïques : 275 317,71 €. Ce montant sera amorti sur 13 ans avec un engagement de vente d'énergie électrique à 0,28 € garanti 20 ans.

En divers : le plan d'épandage actuel est composé de parcelles sur le ban d'Obernai et de Meistratzheim. Une réunion a eu lieu avec les élus de ce secteur. Ces derniers ne souhaitent plus d'épandage sur ce périmètre. Le plan d'épandage actuel est validé par la Préfecture. Néanmoins, le syndicat du Rosenmeer va chercher des solutions alternatives.

4) Compte rendu réunion Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMPV) (19/12)

Commenté par Pierre RUEL

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Décisions du Bureau concernant une modification du POS de Griesheim et une modification du PLU de Saint Nabor
- Décision modificative du budget primitif 2012 pour permettre le paiement d'une première facture d'avocat relative au recours contre l'arrêté du 06/08/12 sur la protection du hamster (arrêté fixant les conditions de dérogation).
- Débat d'orientation budgétaire 2013. Pas d'investissements prévus. En revanche les dépenses de fonctionnement sont prévues en forte hausse pour à la fois préparer le bilan du SCOT, mais surtout pour faire face aux frais d'avocats découlant de la décision du bureau d'ester en justice contre les arrêtés relatifs à la protection du hamster. (estimation de 60 000€)
- Point « Hamster » : Dans la mesure où des collectivités non membre du SMPV se sont jointes au recours, les frais financés seront répartis comme suite : SMPV : 57%, Communauté de Communes de Molsheim : 37%, Communauté de Communes de l'Ackerland : 5% et commune de Breuschwickersheim : 1%.

Le Bureau a aussi décidé d'attaquer l'arrêté du 31/10/2012 qui complète celui du 06/08/12. La répartition financière sera modifiée en fonction des collectivités se joignant au recours.

5) Travaux route de Gresswiller *Commenté par le Maire*

Suite à l'appel d'offre pour la réfection de la route de Gresswiller, huit offres à des prix variables ont été réceptionnées. Après la remarque pertinente d'une entreprise évoquant des risques probables de détérioration rapide de la chaussée du fait d'une sous couche instable et boueuse à certains endroits, la commune a décidé de compléter le cahier des charges proposé aux entreprises par l'ajout d'une option de rechargement de la route par un matériau d'apport si cela s'avère nécessaire lors de la réalisation des travaux

Les travaux pourront démarrer en mars/avril.

3. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS COMMUNAUX : ADHESION A LA CONVENTION MUTUALISEE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LE RISQUE PREVOYANCE *Commenté par Le Maire*

Les agents communaux ne souhaitant pas changer de complémentaire santé, la commune leur proposera uniquement une participation pour l'adhésion à une complémentaire pour le risque "prévoyance" couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès.

Point 3 : ADHESION A LA CONVENTION MUTUALISEE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LE RISQUE PREVOYANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2012 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST ;
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS ;

VU l'avis du CTP en date du 27 novembre 2012

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès
- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

LE RISQUE PREVOYANCE

- Pour ce risque la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

- Les garanties souscrites sont les suivantes :

UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :

- - L'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- - L'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- - Le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)

EN OPTION :

- la minoration de retraite

- L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :
 - Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 250,00 € qui sera modulé selon les revenus. Soit, 250€ jusqu'à l'indice 349, puis 20€ tous les 50 indices

➤ PREND ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
 - 0,04 % pour la convention de participation en santé
 - 0,02 % pour la convention de participation en prévoyance

- que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

4. INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Commenté par Le Maire

Les agents communaux étant amenés à utiliser leur véhicule personnel lors de missions communales, la commune décide de leur accorder le remboursement des frais kilométriques engagés.

Point 4 : INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS COMMUNAUX

- VU** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 7 janvier 2007) ;
- VU** le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (article 1er, I-V) (JO du 7 janvier 2007) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (JO du 4 juillet 2006).

Après avoir entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place du remboursement des frais kilométriques pour les agents communaux en mission selon le taux en vigueur.

5. ONF : ETAT DE PREVISIONS DES COUPES 2013 *Commenté par Etienne*

MUHLMEYER

Les parcelles concernées se situent aux deux extrêmes de la forêt communale. La parcelle 3 nécessite une coupe pratiquement rase tandis que la parcelle 14, une coupe d'éclaircissement.

Les travaux démarreront lundi 21/01.

Point 5 : PROGRAMME
DE PREVISION DES COUPES 2013

Les parcelles 3 et 14c sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l' Office National des Forêts.

Au total : 81 m³ de bois d'œuvre de feuillus et 20 m³ de résineux; le volume du non façonné est de 196 m³, soit environ 301 stères.

La recette brute HT est évaluée à 11 750 €

La recette nette prévisionnelle est de 9 430€ HT

Après avis de la commission forestière, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ APPROUVE la prévision des coupes proposée par l'ONF

6. O.N.F. TRAVAUX DE DEBOISEMENT AU LIEU DIT

« BLAESSELSMATTEN » *Commenté par Etienne MUHLMEYER*

Les travaux prévus se situent en face de l'ancienne décharge. Lors de la commission forêt du 09 janvier, Etienne MUHLMEYER, le Maire, Pierre RUEL, Jacky SCHNEIDER et Philippe GASTEUIL de l'ONF se sont rencontrés sur le terrain pour définir un programme de déboisement et de replantation.

Deux solutions sont envisageables :

1 - une plantation traditionnelle close en lignées de chênes et hêtres, soit environ 3500 plants à 0,85€ = 2 800€ + travaux de clôture

2 - une ouverture paysagère sous forme de courbe avec la plantation de douglas et de bouleaux (ou érables), soit environ 1500 plants à 0,60€ = 900€

Quelle que soit l'option choisie, il faudra entretenir le terrain pendant les trois premières années.

Point 6 : TRAVAUX DE DEBOISEMENT
AU LIEU DIT BLAESSELSMATTEN

VU la délibération du 23/11/2012 acceptant la proposition de déboisement ;

VU la réunion de la Commission Forêt du 09 janvier 2013

Entendu les explications d'Etienne MUHLMAYER et du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter la proposition de l'ONF pour les travaux de déboisement et de re-plantation d'une partie de la parcelle 4 d'une superficie d'environ 0,9 hectares au lieu dit « Blaesselsmatten »
- D'APPROUVER le programme de travaux (Option paysager)

Par ailleurs, les conseillers souhaitent étudier la soumission à l'ONF d'une partie de forêt communale au lieu-dit « Grentzholtz ». Ce point sera à réfléchir lors d'une prochaine commission forêt.

7. SDEA : RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT *Commenté par Jean-Claude HUCK*

Point 7 : SDEA : RAPPORT ANNUEL 2011 **SUR LA QUALITE** **DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Jean-Claude HUCK présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SDEA sur la qualité du service public d'assainissement.

Le rapport est consultable en Mairie ou disponible sur le Site Internet du SDEA :

Onglet : Espace usagers, Rubrique : L'eau dans votre commune : Connaître la qualité de l'eau : 3) rapport annuel : téléchargement.

Ou lien : http://www.sdea.fr/media/Rapport_ASS/Rosenmeer.pdf

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel du SDEA de 2011 sur la qualité du service public d'assainissement

8. MODIFICATION DU REGLEMENT DES LOCATION DES SALLES COMMUNALES *Commenté par Pierre RUEL*

Point 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

VU la mise en place d'un règlement pour les locations des salles communales en date du 29 octobre 2010 ;

VU la nécessité de mettre à jour les conditions d'utilisation des salles communales.

Entendu les explications de Pierre RUEL, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

13 VOIX POUR

1 ABSTENTION,

➤ MODIFIE le règlement pour les locations des salles communales du 29 octobre 2010

Par ailleurs, Jean-Claude HUCK s'interroge sur la nécessité de disposer d'un tarif de location pour les associations non résidentes à Rosenwiller, mais comprenant des membres de Rosenwiller. Il propose d'analyser la pratique des communes voisines.

ANNULATION : Transfert de compétences « ASSAINISSEMENT »

Le Maire informe les conseillers que la Sous-Préfecture demande l'annulation de la délibération prise le 19 octobre concernant l'adhésion au SDEA et le transfert de la compétence ASSAINISSEMENT. Une mise à plat des compétences transférées et des statuts du Syndicat du Rosenmeer leur paraît nécessaire.

Le Maire explique qu'il s'agit d'un problème administratif et que le service juridique du SDEA est en contact avec les services de la Préfecture pour essayer de trouver une solution qui éviterait d'annuler la délibération du 19 octobre 2012.

9. SDEA : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE

Dans le cadre des travaux de la rue de l'Ecole, la commune a chargé le SDEA de détecter et d'analyser les problèmes au niveau du réseau d'assainissement de la commune. Et à partir de cette analyse en déduire les travaux nécessaires sur les collecteurs de la rue de l'Ecole. Lors d'une inspection caméra, il s'avère que le réseau est de bonne qualité. Seules quelques failles au niveau des branchements sont à réparer. De ce fait, il ne sera plus nécessaire de remplacer toute la conduite, mais seulement 90ml. Pour passer d'un diamètre 300mm à un diamètre 400mm des canalisations ce qui évitera la surcharge du réseau de cette rue. De ce

fait, le coût des travaux estimé à 220 000 € est revu à la baisse 35 000€.
Les marchés « Eau » « Assainissement » et « Voirie » peuvent maintenant être publiés.

Point 9 : **SDEA :**
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE

VU le transfert de la compétence « Eau potable » au SDEA le 18 novembre 2011;
VU les travaux prévus rue de l'école

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de se regrouper au SDEA pour réaliser les travaux d'assainissement et d'eau potable rue de l'école concernant :

- pour la commune : renforcement du réseau d'assainissement rue de l'école pour un coût estimé à 35 000 €
- pour le SDEA : renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'école pour un coût estimé à 177 000 €

Entendu les explications de Jean-Claude HUCK, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable proposée par le SDEA

Concernant les travaux rue de l'Ecole, le Maire informe par ailleurs les conseillers que le Conseil Général n'a pas réservé de suite favorable à la demande de la commune pour la mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs. Le réseau électrique ne sera donc pas enterré, mais seulement les réseaux téléphoniques, Numéricable et l'éclairage public.

10. DIVERS

• Urbanisme

En 2012,

- 13 déclarations de travaux ont été enregistrées, dont 1 abandonnée, 2 refusées et 1 en cours d'instruction
- 9 permis de construire ont été déposés. 5 ont été accordés et les autres sont en cours d'instruction.

DECLARATIONS DE TRAVAUX 2013

DP 067 410 13 E0001 MEYER Alphonse	Régularisation d'un VELUX	En cours
------------------------------------	---------------------------	----------

DIA

Le Maire et les conseillers décident de ne pas préempter pour la vente des parcelles 117 et 118 section 1 contenant 10,40 ares 5 rue Sainte Odile.

- **SELECTOM** : Michel EINHART informe les conseillers de la réunion du 20/11/2012 à Altorf.

Fonctionnement des déchetteries :

- Nouvelles plages d'ouverture pour certaines déchetteries, dont celle de Boersch le vendredi de 13h à 19h
- Mise en place d'un système de vidéo surveillance pour un coût de 120 000 €
- Le SELECTOM a décidé que l'accès aux déchetteries se fera par badge. 24 passages seront autorisés par foyer et par an. Le coût du dispositif de badgeage est de 360 000 €

Changement des tournées :

- Le nombre des tournées a été réduit de 51 à 48.
- La commune de Rosenwiller sera désormais collectée le vendredi à la place du mercredi.
- Les bacs de ramassage seront dotés d'une puce pour les commerçants, les artisans, les écoles, les mairies, les ateliers municipaux, les salles de fêtes.

• **DIVERS**

Panneau INTERDIT « Sauf riverains » route de Grendelbruch

L'accès au chemin forestier reliant le CD604 à l'entrée de Rosenwiller a été interdit suite à un arrêté municipal de la ville de Rosheim. Le Maire informe les conseillers que le panneau sera prochainement modifié par « Sauf desserte », de ce fait, les habitants de Rosenwiller pourront à nouveau emprunter le chemin dans les deux sens.

Etienne MUHLMEYER informe les conseillers qu'à Dorlisheim, un panneau INTERDIT de circuler « sauf riverains » a été installé à l'entrée d'un chemin forestier au Katzenberg.

ASSEMBLEE GENERALE DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs pompiers remercie la commune pour le soutien financier et matériel.

TRAVAUX A L'ANCIEN DEPOT DE GRAVATS

Les paysagistes vont reprendre les plantations dans l'alignement pour que le fauchage entre les arbres soit possible.

Des tuteurs seront positionnés à chaque pied et un enherbement sera réalisé au début du printemps

Etienne MUHLMEYER déplore la plantation de saules. Il propose, lors des travaux de replantation, de rajouter une ligne ou 2 d'arbres sur la partie sommitale de la décharge pour mieux l'enclaver.

• **PROCHAINES DATES**

- 20 janvier à 10h30 : réception des vœux. RDV des conseillers à 9h30 pour préparer la

salle

- 30 janvier : Commission Finances
- 01 mars à 20h00 : prochain Conseil Municipal
- 08 mars à 20h00 : réunion d'information riverains rue de l'école
- 15 mars : adjudication de bois

Fin de la séance : 22h50